



Mairie de BREZOLLES

Département de l'Eure-et-Loir – Arrondissement de DREUX
Canton de SAINT LUBIN-DES-JONCHERETS

BREZOLLES, le 19 JUIN 2023.

ARRETE MUNICIPAL N° 2023 – 067

PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

CHEMIN DU CHATEAU D'EAU

A L'OCCASION DE TRAVAUX

À compter du **28 Juin au 07 Juillet 2023**

Le Maire de la Commune de BREZOLLES,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande, en date du **16 Juin 2023**, effectuée par l'**entreprise CIRCET FRANCE sise 20 rue Gustave Madio 91070 BONDOUFLE**, qui souhaite **stationner une grue pour le changement du pilonet existant sur le château d'eau** en occupant temporairement le domaine public **CHEMIN DU CHATEAU D'EAU (au droit du château d'eau)** ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1° : Du **28 Juin au 07 Juillet 2023**, **M. Guy l'entreprise CIRCET FRANCE**, est autorisée à stationner une grue en occupant temporairement le domaine public sur le **CHEMIN DU CHATEAU D'EAU (au droit du château d'eau)** ;

Article 2°: Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3° : Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 4° : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires et de rétablir, dans leur état initial, la chaussée, l'accotement, le trottoir ou le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr – E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr

Article 5° : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6° : La Secrétaire de mairie et la Gendarmerie seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié et dont ampliation sera adressée :

- Centre de Secours de BREZOLLES,
- Gendarmerie de BREZOLLES
- Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- AGGLO du Pays de DREUX
- Service technique de la Mairie de BREZOLLES
- Le permissionnaire
- Le SIADEP.

Le Maire,



Loïc BARBIER.

1 rue notre Dame – BP 70015 – 28270 BREZOLLES

Tel 02.37.48.20.45 - Fax 02.37.62.42.22

Site : www/brezolles.fr - E.mail : mairie.brezolles@wanadoo.fr